**ACCÈS DES ENFANTS À LA JUSTICE : [*PAYS*]**

1. **Quel est le statut juridique de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) ?**

1. Quel est le statut dans le système juridique national de la CDE et des autres instruments de droit international pertinents ?
2. La CDE prévaut-elle sur les lois nationales?
3. Le CDE a-t-elle été incorporée dans le droit national?
4. La CDE peut-elle être appliquée directement par les tribunaux ?
5. Y a-t-il des exemples d’application de la CDE ou d’autres instruments internationaux pertinents par des tribunaux?
6. **Quel est le statut juridique de l'enfant ?**
7. Les enfants et/ou leurs représentants peuvent-ils porter une plainte devant les tribunaux nationaux pour atteinte aux droits de l’enfant ?
8. Si c’est le cas, les enfants de tous âges peuvent-ils amener une affaire devant les tribunaux en leur propre nom/pour leur propre compte, ou bien ces affaires doivent-elles être portées par l’intermédiaire d’un représentant?
9. Dans le cas de nourrissons ou d’enfants en bas âge, comment l’action en justice est-elle normalement intentée ?
10. Les enfants ou leurs représentants sont-ils éligibles à une assistance juridique gratuite ou subventionnée en intentant ce genre de procédures ?
11. Existe-t-il d'autres conditions ou limitations pour qu’un enfant ou son représentant légal intente des actions en justice (par exemple, l’accord des parents ou du tuteur de l'enfant est-il nécessaire) ?
12. **Comment porter plainte pour des violations des droits de l’enfant devant les tribunaux nationaux ?**
13. Comment une procédure juridique peut-elle être engagée dans le cas d’une violation potentielle de la Constitution, d'autres principes établis en droit interne, de la CDE ou d'autres instruments pertinents internationaux/ régionaux ratifiés ?
14. Quels sont les pouvoirs des tribunaux pour examiner ces violations, et quels recours et remèdes peuvent-ils offrir ?
15. Une telle poursuite devra-t-elle impliquer directement une ou plusieurs victimes mineures, ou est-il possible de contester une loi ou une action sans nommer une victime spécifique ?
16. Est-il possible d’intenter une forme quelconque d'action collective ou de litige de groupe en nommant ou sans nommer de victimes mineures individuelles ?

1. Les organisations non gouvernementales sont-elles autorisées à intenter une action en justice pour une violation potentielle des droits de l’enfant ? Sont-elles autorisées à intervenir dans des recours qui ont déjà été déposés ?
2. **Considérations pratiques :** Veuillez détailler les questions pratiques, risques et incertitudes pratiques qui doivent être prises en considération dans une poursuite pour atteinte aux droits de l'enfant, notamment en qui concerne :
3. Lieu du procès : Par quels tribunaux (par exemple, civil, pénal, administratif, etc.) une affaire peut-elle être entendue ? Que requiert le dépôt initial du recours ?
4. Aide juridique/frais juridiques : Sous quelles conditions le système juridique rend disponible une aide juridictionnelle gratuite ou subventionnée pour les plaignants mineurs ou leurs représentants (c.-à-d., l’affaire doit-elle présenter une question juridique importante ou présenter une certaine probabilité de succès) ? Les plaignants mineurs ou leurs représentants devront-ils s’acquitter des frais juridiques ou couvrir d'autres dépenses ?
5. Pro Bono/financement : Si l’aide juridictionnelle n'est pas disponible, les plaignants mineurs ou leurs représentants ont-il la possibilité d’obtenir une aide Pro Bono de la part d’avocats, par le biais d’une organisation des droits de l’enfant, ou aux termes d'un accord qui n'exige pas le paiement d’honoraires à l’avance ?
6. Délais : Combien de temps après une violation un recours peut-il être déposé ? Y-a-t-il des dispositions spéciales qui permettent à de jeunes adultes de porter plainte pour des atteintes à leurs droits qui se sont produites quand ils étaient mineurs ?
7. Preuves : Quelles sortes de preuve sont recevables/requises pour prouver qu’une violation a eu lieu ? Existe-t-il des règles, des procédures, ou des pratiques particulières pour traiter les éléments de preuve produits ou présentés par des enfants ?
8. Décision : Combien de temps peut-il s’écouler avant que le tribunal décide s’il y a eu ou non une violation?
9. Appels : Quelles sont les recours possibles pour faire appel de la décision auprès d’une instance supérieure ?
10. Impact : Quel est l’impact potentiel d'une décision négative à court terme et à long terme ? Une décision positive, peut-elle avoir des effets politiques indésirables ou des répercussions ?
11. Suivi : Quelles autres difficultés peut-on anticiper en ce qui concerne l’exécution d’une décision positive ?

**V. Autres facteurs.** Veuillez énumérer toutes les autres lois, politiques ou pratiques nationales qu’il vous semble important de considérer lorsqu’on envisage d’intenter une action judiciaire pour atteinte aux droits de l’enfant.